



**Institut Islamique de Recherches et de Formation
Banque Islamique de Développement**

EVOLUTION DES ACTIVITES BANCAIRES ISLAMIQUES : PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Conférence donnée par Cheikh Saleh Kamel à l'occasion de la réception
organisée en son honneur en sa qualité de lauréat
du Prix de la Banque Islamique de Développement
en « Système bancaire islamique »
Djeddah, 20 octobre 1997

Série de conférences des lauréats du Prix de la BID
No. 12

**SERIE DE CONFERENCES DES LAUREATS
DU PRIX DE LA BID – No. 12**

© **INSTITUT ISLAMIQUE DE RECHERCHES ET DE FORMATION
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT**

Bibliothèque Nationale de Roi Fahd pour l'indexation des données publiés
Evolution des activités bancaires islamiques: Problèmes et perspectives

30 pages – 17 x 24 Cm

ISBN: 9960 – 32 –027 – 8

1. Banque Islamique
2. Econmie islamique

332.121 dc 3935/18

Legal Deposit No. 3935 / 18

ISBN: 9960 – 32 –027 – 8

Les opinions exprimées dans ce livre ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut Islamique de Recherches et de Formation ou celles de la Banque Islamique de Développement.

La référence à ce livre et les citations sont permises à condition d'en mentionner la source .

Première édition
1419H (1998G)

Bissmillahi Arrahman Arrahim

**« ... Permets-moi Seigneur, de rendre grâce pour le bienfait dont
Tu m'a comblé ainsi que mes père et mère, et que je fasse
une bonne œuvre que tu agrées ... ».***

Louange à Dieu, le Tout généreux, qui a conçu l'homme, l'a honoré
et l'a comblé de ses bienfaits. Que le meilleur Salut et la Bénédiction
soient sur la plus noble de ses créatures, notre guide et notre bien-aimé
Mohamed ibn Abdullah, ainsi que sur les siens et sur ses nobles
compagnons.

*Sourate An-Naml, Verset 19.

PREFACE

La Banque Islamique de Développement (BID) est une institution internationale dont l'objectif est d'encourager le développement économique et le progrès social des pays membres et des communautés islamiques, conformément aux principes de la *Chari'a*.

Entre autres moyens pour atteindre l'objectif fixé, la BID a établi l'Institut Islamique de Recherches et de Formation (IIRF) en 1401H, qui est devenu opérationnel en 1403H. Son principal objectif est d'entreprendre, à l'intention des pays membres et des communautés islamiques, des activités de recherche, de formation et de dissémination de l'information dans les domaines de l'économie islamique, financier et bancaire.

Outre ces activités principales, l'Institut a, depuis un certain temps déjà, pris l'initiative de s'engager dans un travail de promotion de l'économie islamique à travers le monde. Un moyen pour ce faire fut la création des deux Prix de la BID qui sont décernés chaque année, alternativement en Economie Islamique et en Système Bancaire Islamique, et dont l'objectif est d'encourager et de récompenser les efforts créatifs en ces deux domaines.

Pour l'année 1416H (1995 / 96), le Prix de la BID en Système Bancaire Islamique fut octroyé à M. Saleh Abdullah Kamel, l'un des pionniers en la matière. Ce Prix vient récompenser les efforts de ce

grand homme d'affaires qui, misant sur le système bancaire islamique et sur les nombreuses opportunités qu'il offre, fut l'un des premiers à établir des banques et des institutions financières islamiques dans de nombreux pays et à promouvoir l'économie islamique, à travers la création de nombreuses institutions de recherche.

A l'occasion de la réception organisée en son honneur en sa qualité de lauréat du Prix de la BID en Système Bancaire Islamique, Cheikh Saleh Kamel a donné la présente conférence, intitulée « Evolution des activités bancaires islamiques : Problèmes et perspectives ».

Dans sa conférence, M. Saleh Abdullah Kamel a pu explorer les fondements des banques islamiques qui, depuis l'origine jusqu'à nos jours constituent le fer de lance de l'activité économique. Elles permettent aux concepts économiques islamiques de devenir réalité et pratique et de s'épanouir.

Dans son souhait d'impulser plus de dynamisme aux banques et institutions financières islamiques existantes, le lauréat n'hésite pas à faire des propositions afin d'en modifier le statut juridique. Car, pour le conférencier, « ... la gestion des fonds d'autrui constitue une grande responsabilité, laquelle serait mieux assumée par des sociétés de personnes que par des sociétés de capitaux. L'option de dépôt et de participation dans des comptes d'investissement repose dans une large mesure sur la confiance que nous accordons aux responsables de la gestion. Cette confiance risque d'être ébranlée si des modifications et des changements interviennent sans le consentement des déposants et des partenaires concernés ».

Grâce à ses larges connaissances et sa longue expérience, M. Saleh Abdullah Kamel jouit d'une grande capacité, celle de pouvoir expliquer les grands problèmes qui se posent depuis un quart de siècle au système bancaire islamique, et de parvenir ainsi à y sensibiliser les spécialistes comme les non-spécialistes parmi les musulmans.

En publiant le texte de cette conférence, l'IIRF est convaincu qu'elle constitue une grande contribution à la compréhension de l'économie et du système bancaire islamiques, et à leur évolution.

Dr. Mabid Ali Al-Jarhi

Directeur, IIRF

Chers compagnons de la première heure ;

Hier, j'étais l'invité de l'Union des Banques Arabes qui m'a fait l'honneur de m'attribuer le Prix du banquier arabe. J'ai estimé qu'un tel honneur avait des significations et des dimensions qui dépassaient mon humble personne, mes contributions et mes entreprises pour couvrir toute une expérience en matière d'activités bancaires qui date de plus de 20 ans déjà et pour des réalisations et des activités qui ont touché l'ensemble du monde arabe et islamique voire l'homme en général dans tous les pays du monde.

A partir de cet édifice grandiose qui symbolise l'attachement de notre Oummah à son projet islamique, le souci de traduire ce dernier dans les faits, le dévouement de nos savants et de nos penseurs pour édifier un tel projet sur des bases islamiques solides, et enfin le souci de nos hommes d'affaires de le concrétiser, de le consolider et de le développer, je déclare solennellement que cet honneur que l'ont me fait aujourd'hui dépasse ma personne pour concerner tous ceux qui, par l'esprit ou par l'argent, ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'encouragement de cette expérience qui vient d'achever vingt ans d'existence mesurée à l'aune du temps, mais qui vient de parcourir une période

en réalité bien plus longue, mesurée à l'aune des réalisations et des efforts consentis.

Fasse Dieu, Tout Puissant, que cet honneur que vous me faites aujourd'hui et pour lequel je vous exprime tous mes remerciements et toute ma gratitude, soit un stimulant pour un surcroît d'effort et d'intérêt à l'égard de l'avenir et de l'évolution des banques islamiques. Permettez-moi de vous dire avec franchise que cet honneur me procurera encore plus d'orgueil, de fierté et de satisfaction le jour où les concepts originels qui ont sous-tendu les banques islamiques à savoir la mise en valeur de la terre, la réduction du chômage et l'enrichissement des pauvres, c'est-à-dire tous ces nobles objectifs que nous avons promis à l'humanité, deviendront réalités concrètes.

Chers Frères,

Après avoir nié l'existence de toute valeur morale régissant les activités économiques, les négateurs reconnaissent que ces valeurs imprègnent aujourd'hui tous les programmes économiques dans tous les pays du monde car il s'agit de valeurs humaines, conçues par Dieu Tout Puissant pour l'humanité et promis par les messagers de Dieu depuis l'aube des temps lorsque Cho'aïb, s'adressant aux siens leur avait dit : « Donnez juste poids et faites bonne mesure. Ne lésez point le prochain en son bien ! »*, ce à quoi les siens répondirent à l'instar d'autres peuples : « Cho'aïb, serait-ce sous l'inspiration de tes prières que tu nous prêches de délaisser les

* *Sourate Al Choura, Verset 18-183*

dieux de nos pères et de ne plus disposer librement de nos biens »* ou lorsque Youssef que le Salut de Dieu soit sur lui a déclaré : « L'intégrité et la compétence sont les critères de tutelle sur les fonds » et lorsque les juifs ont interdit entre eux la pratique de l'intérêt, et lorsque enfin le Christ, que le Salut de Dieu soit sur lui, a interdit la pratique de l'intérêt en disant : « Prêtez sans intérêts et n'escomptez aucun avantage en retour ».

Mesdames et Messieurs,

Je me suis toujours emporté contre l'idée erronée qui consiste à vouloir limiter l'économie islamique aux activités bancaires islamiques. Toutefois, il convient de reconnaître que les activités bancaires islamiques représentent la majeure partie des réalisations de l'économie islamique et ce pour trois principales raisons :

Premièrement :

Les banques en elles-mêmes constituent le nerf de l'activité économique internationale dont elles régissent la trajectoire et les tendances.

Deuxièmement :

* *Sourate Hud, Verset 87*

**Evolutions des
activités bancaires
islamiques :
Problèmes et
perspectives**

Les banques islamiques constituent, parmi les divers modèles offerts par l'économie islamique, le seul à avoir connu des applications et à avoir bénéficié d'un degré de reconnaissance qui lui a permis d'exister et de durer.

Troisièmement :

Les banques islamiques ont pu, grâce à Dieu, constituer un modèle utile à l'économie locale, et un indicateur des avantages susceptibles d'être réalisés lorsque l'on met en œuvre les autres composantes de l'économie islamique.

Afin d'apprécier les réalisations accomplies jusque là, à leur juste valeur, j'aimerais revenir 25 ans en arrière lorsque le système de l'intérêt prédominait au plan théorique et pratique et lorsqu'il était impossible de concevoir, en théorie ou en pratique, l'existence d'un système bancaire qui bannit la pratique de l'intérêt. Les théories qui étaient alors émises sur le système de la participation aux bénéfices, sur les domaines d'investissement directs et sur la prise en charge des risques étaient considérées comme une simple vue de l'esprit ou, tout au plus, de simples slogans dénués de réalisme. Mais voilà qu'aujourd'hui, nous avons pu dépasser l'idée de l'inévitabilité de l'intérêt et de l'incapacité du système bancaire islamique à exister, à durer et à répondre aux besoins des usagers, pour voir prévaloir les concepts de participations, de prises de risques, de participation dans les opérations de production et de réalisation des exigences globales des banques.

**Evolutions des
activités bancaires
islamiques :
Problèmes et
perspectives**

De même, le développement de nouveaux instruments financiers, la création d'un marché secondaire actif et la réactivation des Fonds d'investissement conjoints sont devenus des activités qui bénéficient désormais de la contribution et du concours efficace des banques islamiques.

Honorable assemblée

Au mois de mai 1997, le nombre des banques et institutions islamiques de financement s'élevait à près de 150 établissements qui assuraient la gestion de près de 75,5 milliards de dollars couvrant plus de 27 pays, en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique.

Dieu soit loué, après 20 ans d'efforts de sensibilisation aux principes de l'économie islamique et de quelques applications en matière de *Zakat*, de marchés financiers et de banques islamiques, j'ai pu enfin lire dans les journaux un rapport publié récemment par le Fonds monétaire international, dans lequel cette institution reconnaît que : « le système bancaire islamique est plus stable que les systèmes occidentaux correspondants ; c'est un système, ajoute le rapport, qui a prouvé son efficacité au plan strictement économique » ; cette expérience, poursuit le rapport, est devenue un phénomène tout à fait digne d'intérêt et d'admiration et, en dépit de son caractère récent et des difficultés rencontrées, il a pu s'imposer aux systèmes bancaires internationaux, non dans une approche de conflit et de lutte mais de coopération et d'action commune.

**Evolutions des
activités bancaires
islamiques :
Problèmes et
perspectives**

Chers frères,

Je ne voudrais pas m'étaler outre mesure sur les avantages et les réalisations des banques islamiques car, c'est vous qui les avez conçues et donc, vous les connaissez bien mieux que moi. Je ne voudrais également pas vous décevoir et transformer cette journée de joie, cette heureuse occasion en forum destinée aux reproches et à la critique. Mais que faire avec un esprit aussi perfectionniste que le mien qui exige des performances de plus en plus marquées et des réalisations de plus en plus nombreuses ?

Certes, ce qui a été réalisé est grandiose et admirable. Mais, n'aurait-il pas été possible de faire encore mieux ?

Là il convient de nous accorder une pause, en vue d'entreprendre un effort d'introspection et d'autocritique qui doit nous conduire à demander des comptes à nous même, à nous juger avec moins de complaisance et à nous engager à corriger nos erreurs et à rectifier notre trajectoire. Ceci ne portera nullement ombrage à l'expérience que nous avons entreprise et ne diminuera en rien de sa valeur. Toutes les expériences d'avant-garde sont en effet condamnées à évoluer et non à stagner. Il convient donc de combler les lacunes sans aucune indulgence ni complaisance.

Je vais commencer, en ce qui me concerne, par soulever certaines questions sensibles en prenant soins d'exprimer toute ma confiance dans la santé de l'édifice bancaire islamique dont les

**Evolutions des
activités bancaires
islamiques :
Problèmes et
perspectives**

fondements et les règles s'inspirent de sources infaillibles, imperméables à l'erreur.

Auguste assemblée

Lorsque nous déclarons avoir pour devise l'application de l'Islam dans les transactions bancaires, nous nous engageons fermement à en assumer les exigences et à ne pas céder ou faiblir devant tous les obstacles et problèmes que nous rencontrons sur la voie de l'application de ces transactions ; nous nous devons de ne pas recourir aux justifications et aux subterfuges et de nous armer de volonté et de patience. Il convient, à cet égard, que les différences entre les résultats de l'application du système bancaire islamique et les résultats de l'activité bancaire traditionnelle soient clairement perçues.

Confiant dans les ressources divines de notre économie, nous avons promis que l'application de l'économie islamique permettra d'assurer le développement économique de la *Oummah*, de dégager une valeur ajoutée, d'augmenter les exportations, de réduire les importations, de créer des emplois, d'assurer la formation et de renforcer les capacités. Mais si nous continuons à imiter les banques traditionnelles et si nous évitons de prendre des risques en préférant la sécurité dans le placement de nos Fonds, les activités bancaires islamiques vont se vider de leur sens au contact de la réalité et les différences entre elles et les activités bancaires traditionnelles vont se rétrécir. Ainsi nous aurions failli à la mission qui nous a été confiée et qui consiste à mettre en valeur notre planète et à assurer le relèvement des conditions

matérielles et morales de notre *Oummah* islamique.

Chers Collègues et compagnons,

Je voudrais vous dire en toute franchise et en toute objectivité, que si je pouvais faire un retour en arrière, je ne retiendrais pas la banque comme cadre pour l'application des enseignements de l'Islam dans le domaine de l'économie et des investissements. Je chercherais certainement un autre cadre, tout à fait compatible avec les principes de la Chari'a en matière d'investissement. Ceci est du au fait que nous ne sommes pas contents de choisir le nom de la banque mais nous avons également choisi son contenu de base c'est-à-dire celui d'intermédiaire financier. En conséquence, nous n'avons pas pu créer pour nos institutions financières un concept et un modèle qui dépasse l'intermédiation financière. De ce fait, les modes de financement préférés par les banques islamiques sont devenues un composé hybride entre le prêt et l'investissement. Cette forme hybride qui porte en elle la plupart des caractéristiques du prêt avec intérêt et les défauts du système capitaliste occidental, est incapable de mettre en valeur les caractéristiques de l'investissement islamique basées sur le risque et sur le véritable investissement, ne reconnaissant ni la garantie du capital ni de son rendement.

Le problème est d'autant plus grave que les structures retenues pour nos banques et qui s'inspirent des structures des banques traditionnelles, n'accordent d'importance à la gestion des investissements ni dans leur taille ni

dans leur domaine de spécialisation de façon à couvrir tous les aspects de l'activité économique productive. Nous nous sommes contentés d'une structure modeste et nous nous sommes préparés de façon à nous adapter à des opérations routinières qui ressemblent fort aux cycles documentaires des systèmes bancaires qui pratiquent l'intérêt.

C'est pourquoi – malgré les espoirs attachés par les occidentaux à notre expérience – nous n'avons pas fait de progrès dans la mise en relief des spécificités des activités bancaires et des activités d'investissement islamiques, et nous nous sommes contentés au contraire de débarrasser et de purifier ces activités de l'usure sans pour autant avoir occulté la réalité et les effets du système bancaire qui pratique l'intérêt.

Chers frères,

Cette mauvaise direction dans laquelle nous nous sommes engagés a fait que nous avons consacré nos ressources pour le financement des riches, de ceux qui justifiaient d'une solvabilité et qui pouvaient fournir les diverses catégories de garanties exigées. Nous avons fait assumer tous les risques au seul investisseur sans participation aucune de la banque ; Nous n'avons pas tenu compte dans les financements accordés aux clients de la rentabilité économique de leur projet mais nous nous sommes contentés de nous assurer de la solidité des garanties offertes ; nous ne nous sommes pas souciés de savoir si le financement commercial était susceptible ou non de favoriser l'inflation et s'il contribuait ou non à la perturbation du système des priorités et des besoins. Ainsi, et sans le savoir, nous avons vidé

les activités bancaires islamiques de tout ce qui constituait leur contenu vital et leurs objectifs stratégiques qui dépassent le simple bannissement de l'intérêt pour rechercher une participation effective au développement des communautés islamiques et à l'augmentation de leur production.

Auguste assemblée,

L'objectif essentiel et le véritable but recherché par l'interdiction de l'intérêt (*Riba*) et par la création des banques islamiques réside dans l'encouragement par l'Islam de la prise en charge des risques (les profits et les risques de pertes) et de la non recherche de la rentabilité prédéterminée et garantie. La question ne porte pas simplement sur la détermination de la rentabilité dans le temps, sur le fait qu'elle soit prédéterminée ou déterminée après achèvement de l'opération, car ces deux façons de procéder existent dans les activités des banques islamiques, dans les opérations de *Mourabaha* et de crédit-bail. Le plus important c'est que la mise en valeur de la planète constitue l'objectif premier des activités économiques en Islam. Cet objectif ne peut être réalisé sans que des risques soient pris, à travers la mise en œuvre de projets vitaux, productifs, qui assurent l'emploi, contribuent à l'augmentation des biens et des services et concourent de la sorte à la réalisation du progrès économique.

Bannir le *Ribâ* ne consiste pas tout simplement à l'éviter. L'opération de purification vise l'éradication du mal. Mais l'instauration de la vérité et du bien exige que les

deux parties concernées par l'opération partagent les risques, les profits et les pertes. C'est là la véritable justice qui distingue les diverses formes de participation des divers types de crédits qui reposent sur le fait que le bailleur, dans tous les cas, récupère son capital plus les intérêts alors que l'autre partie assume et les risques et les pertes à elle seule.

Le fait de ne pas mettre suffisamment l'accent sur la règle « les profits doivent aller de pair avec les risques et les pertes », au plan théorique, le fait d'ignorer totalement cette règle dans la plupart des opérations entreprises par les banques islamiques et le fait de recourir aux formules qui garantissent le capital et le rendement ont contribué à semer quelques inquiétudes auprès du public. C'est cette lacune que les esprits sceptiques ont exploité pour semer le doute auprès du public ou plutôt pour recourir à un certain nombre d'arguments apparemment logiques pour justifier et autoriser l'intérêt bancaire. Je suis fermement persuadé que si nous continuons à agir de la sorte, les banques islamiques en perdront les fondements théoriques et pratiques qui ont présidé à leur création.

Chers frères,

La concurrence qui vise à se tailler une part plus importante des marchés financiers sera âpre et dure ; pour réaliser un succès certain, il nous faut dépasser les modèles préfabriqués dans lesquels nous nous sommes laissés emprisonner pendant longtemps. Si les épargnants continuent d'être notre cible et notre objectif, il nous faut absolument concevoir une nouvelle approche

pour les attirer et ce en garantissant et en sauvegardant les intérêts des déposants dans les banques islamiques.

Les banques islamiques utilisent des centaines de millions constitués par les fonds des déposants alors que les fonds des actionnaires ne constituent qu'une partie infime de ces ressources. Et pourtant, nous constatons que ce sont les actionnaires qui dirigent véritablement la banque et qui réalisent des taux de rendement bien supérieurs à ceux qui reviennent aux déposants. Le déposant, qui est le véritable détenteur du capital, ne bénéficie d'aucune prérogative dans le choix ou le renvoi du *Moudharib* ; il ne détient aucun pouvoir d'orientation sur lui bien qu'il s'agisse là d'un droit conféré par la loi islamique au propriétaire du capital.

Je suis persuadé, quant à moi, que ceci vient du manque de transparence dans la définition du véritable *Moudharib* ? Les *Moudharib* sont-ils en effet, les actionnaires qui peuvent changer assez souvent ? ou bien est-ce le conseil d'administration dont les membres sont choisis par les seuls actionnaires et qui sont également susceptibles de changement ou de remplacement ? ou bien le *Moudharib* est-il la Direction même de la banque dont la loi n'exige aucune garantie en cas d'abus ou de manquement contrairement aux principes qui régissent la *Moudharaba* dans la loi islamique ? ou bien le *Moudharib* est-il la personnalité morale de la banque ? c'est là un sujet de controverse entre les juristes et un choix qui ne met pas fin à la

polémique sur les droits des différentes parties à l'opération d'investissement.

La réflexion à ce sujet m'a permis d'aboutir à deux propositions précises que je vais exposer sans trop de détails :

Premièrement :

La création, par les déposants, d'un organe de contrôle et d'orientation.

Deuxièmement :

La modification de la structure juridique des banques islamiques pour les convertir de sociétés par actions en sociétés de personnes.

S'agissant de la prise en considération de l'intérêt des déposants, il y a, outre l'exigence d'équité et d'intégrité, comme je l'ai mentionné, la dimension marketing : En effet, nous allons nous efforcer d'attirer non seulement les déposants qui se contentent d'un faible taux de rendement conformément à leur engagement initial, et ceci constitue un certain sacrifice de leur part, mais nous visons également à attirer les épargnants, même parmi les non musulmans, partout dans le monde, conformément aux règles de la concurrence commerciale. En conséquence, nous devons inventer de nouvelles structures et de nouveaux moyens qui n'existent pas chez les autres et qui permettent de rassurer les épargnants et de tenir compte de leur point de vue. A ce propos, j'ai déjà préparé un projet portant sur la

création d'institutions de financement et d'investissement, que j'ai soumis à un certain nombre de responsables dans les pays islamiques, dont Son Excellence l'ex-ministre des finances et de l'économie Mohamed Aba Al Khail ; dans ce projet, j'ai prévu la constitution d'un « comité des épargnants et des titulaires de comptes d'investissement » chargé de préserver les fonds des déposants, de sauvegarder leurs intérêts et de contrôler les activités de façon à sauvegarder à la fois les objectifs des actionnaires et ceux des épargnants extérieurs. Ce comité sera composé des clients dont les dépôts ne doivent pas être inférieurs à un montant déterminé et dont la durée ne saurait être inférieure à une année entière. Ils auront à élire un organe qui assurerait en leur nom le contrôle et l'orientation. Parmi les membres de cet organe on élira les représentants au Conseil d'Administration. Cet organe, avec la totalité de ses membres aura le droit de participer aux débats du Conseil d'Administration sans avoir le droit de vote. Il pourra discuter le budget, et le compte d'exploitation, se tenir informé et donner son avis sur les questions qui concernent les déposants et les titulaires des comptes d'investissement. Evidemment, tout cela se fera conformément à un système précis qui définit les attributions, assure la confidentialité et garantit le bon déroulement des activités.

Chers frères,

La proposition que j'ai faite et qui consiste à modifier le statut juridique des banques islamiques vient de ma conviction que la responsabilité de la gestion des fonds d'autrui est une responsabilité énorme qui serait mieux

assumée par les sociétés de personnes que par les sociétés de capitaux. L'option de dépôt et de participation dans des comptes d'investissement repose dans une large mesure sur la confiance que nous avons dans les responsables de la gestion et cette confiance risque d'être ébranlée au cas où des modifications et des changements interviennent sans le consentement des déposants et des participants.

Je suis également convaincu que la société par action, dont la responsabilité est limitée au capital des actionnaires, ne constitue pas le cadre tout à fait approprié pour préserver les droits conformément aux modes et transactions islamiques qui exigent une garantie s'étendant jusqu'aux avoirs personnels même dans le domaine de la *Moudharaba*, dans les cas d'abus et de manquement. Les cas de faillite et de perte des droits qui ont eu lieu dans les banques traditionnelles et les sociétés de placement de fonds confirment la nécessité d'étudier cette question avec beaucoup d'attention et de soin. Quoiqu'il en soit, et là je suis entrain de penser à voir haute devant vous, je dirais que je préfère la société de personne comme cadre juridique idéal pour assumer la gestion des fonds d'autrui.

Selon les statistiques et les observations, la plupart des populations, des communautés et des minorités islamiques vivent au dessous du seuil de pauvreté. Les organisations de secours, les organisations caritatives et les programmes de subsistance, dans leur forme traditionnelle, ont été incapables de changer une telle situation ou de l'alléger. Bien au contraire cette situation s'est

aggravée au point de provoquer l'humiliation des êtres humains et la corruption des sociétés jusqu'à faire du musulman un symbole du besoin, de la tristesse, de la maladie et de la faim. Cette question constitue désormais un défi préoccupant et urgent qui exige que les banques islamiques remplissent leurs obligations en tant qu'institutions devant assumer un rôle économique et social efficace.

Ce rôle dévolu aux banques islamiques devra dépasser le stade de la littérature et des conférences et atteindre nos populations musulmanes pauvres dans les champs, dans les vallées, dans les usines et dans les ateliers.

Le monde qui s'est incliné en reconnaissance et en respect à une seule personne nommée Dr. Mohamed Younes et à une seule banque dénommée Grameen Bank pour avoir fait face aux problèmes de la pauvreté attend bien davantage de plus de cent institutions financières islamiques qui n'ont cessé de clamer leur rôle aux plans de l'économie, de la morale et du développement.

Cet appel à la création de « banques des pauvres » que je préfère d'ailleurs appeler « banques de fabrication de la richesse », en m'inspirant des significations sublimes et vivantes de l'obligation de la Zakat et notamment la part du pauvre, cette invitation n'a rien avoir avec les donations et les actions caritatives directes, mais elles visent sur la création d'opportunités pour de larges couches sociales, la contribution aux efforts de production et à la transformation des pauvres en force vive de la

société, grâce à la mise en œuvre de micro-entreprises productives et commerciales reposant sur l'utilisation des facteurs de production disponibles dans chaque environnement.

L'intégration des non nantis dans le cycle du profit et de la production nécessite de la part des banques islamiques d'étendre la portée des activités dont elles ont été les premiers initiateurs c'est-à-dire les projets de « la famille productive », « du développement rural intégré », « du financement de l'artisanat et des personnes qualifiées et dotées d'expérience »,.. Elle nécessite également la réduction du volume de la garantie et de la caution exigée afin que le financement puisse atteindre le maximum de catégories et de couches sociales non nantis.

J'ai personnellement en vue un projet qui a commencé à s'imposer à moi après avoir participé à la dernière réunion de la Banque Islamique de Développement à Conakry et après des visites effectuées dans un certain nombre de pays africains. J'espère que ce projet finira par prendre forme et par voir le jour au cours des prochaines années.

Chers frères,

Il y a sans doute des perspectives illimitées qui s'offrent aux banques islamiques en vue de se développer et de faire évoluer leur concept et leur méthodes d'action :

Il y a d'abord cette renaissance islamique et cette tendance du retour aux sources c'est-à-dire au Coran et à la Sounnah, qui impliquent un

plus grand engagement quand à la rigueur et à la conformité des transactions financières avec la Chari'a et quant à la canalisation des ressources financières considérables existantes vers les banques islamiques. Pour cela il faut que ces banques soient en mesure d'absorber techniquement les ressources disponibles, de gagner la confiance des épargnants et des déposants quant à la conformité des investissements avec les principes de la Chari'a. Le manque de préparation technique et juridique leur fera rater l'occasion qui est offerte et contribuera à provoquer une grande déception parmi le public pour lequel les investissements effectués à travers les banques islamiques étaient des investissements rentables et tout à fait conformes à la Chari'a.

De même, la pénurie et les goulots d'étranglement dans les biens et les ressources réelles, dont le monde se plaint tant, doivent inciter les banques islamiques à redoubler d'efforts en vue d'exploiter les ressources dont Dieu Tout Puissant a comblé ce monde par le recours à des modes d'investissement efficaces.

De grandes perspectives s'offrent également à ces institutions en matière de développement des activités financières islamiques, par la conversion des investissements en liquidités, par l'attraction des épargnes, les petites avant les grandes puis, en offrant l'occasion à une large frange du public d'accéder à la propriété d'instruments financiers islamiques d'investissement, ce qui aura pour résultat l'augmentation de l'offre d'épargne destinée à l'investissement.

Par ailleurs, le progrès considérable enregistré au niveau des communications et des innovations technologiques ainsi que la tendance à la libéralisation des transactions bancaires nous imposent des réalités nouvelles. Il nous faut aller au devant des événements en préparant nos banques islamiques à tirer profit de la révolution enregistrée dans le domaine des communications, des équipements et des matériels ainsi que des contacts établis entre les divers pays du monde. Nous devons nous préparer à la concurrence qui nous attend, en offrant des services modernes de qualité qui dépassent les modèles offerts aujourd'hui et en nous constituant une base client, la plus large possible, dans toutes les régions du monde, liée directement et en permanence aux activités des banques islamiques.

Messieurs,

J'ai toujours plaidé en faveur d'une coopération accrue avec le secteur encore traditionnel car il n'y a aucun empêchement à cela tant que cette coopération se déroule conformément aux principes de la *Chari'a*. Je suis persuadé qu'un surcroît de coopération et de coordination ne nuira en aucune façon à l'expérience pour peu que nous renoncions aux préjugés injustifiés. Bien au contraire, une telle coopération nous permettra de réaliser les intérêts des musulmans grâce aux financements bancaires syndiqués, à la mobilisation des ressources nécessaires et aux renforcements des exportations. C'est là une forme de coopération dont les banques islamiques, plus que toutes autres institutions, ont grand besoin en raison de

leur absence effective dans plusieurs pays islamiques.

Nous déclarons également que nous sommes tout à fait favorables à la création de succursales et de banques islamiques intégrées par les grandes banques traditionnelles. Ceci devra être perçu non comme une concurrence mais comme le triomphe d'un principe et l'extension du domaine des banques islamiques. Grâce à la convergence de l'expérience bancaire ancienne et des concepts islamiques nobles, nous pourrons développer nos moyens et nos modes d'investissement et améliorer le niveau des services que nous offrons à nos clients.

Il est également important que les banques islamiques s'efforcent de parachever le cadre juridique dans lequel elles opèrent, qu'elles assurent la maintenance de ce cadre, et qu'elles instaurent une coordination entre-elles afin de se protéger contre toute tentative visant à les déstabiliser, qu'elles fassent en sorte que les avis juridiques soient basés sur les sources premières et non sur les cas d'exception et qu'elles aient pour finalité l'intérêt de la *Oummah* et non l'intérêt des actionnaires.

Auguste assemblée,

Bien sûr, il y a de nombreux obstacles et problèmes qui viennent de l'extérieur des banques islamiques elles-mêmes. Je ne voudrais pas entrer dans les détails car vous les vivez au quotidien mais je voulais tout simplement soulever un problème de fonds que je considère être à l'origine de tous les autres problèmes. Il

s'agit du problème de la non reconnaissance officielle de l'économie islamique et de tous les mécanismes qu'elle implique.

Bien qu'il y est sur terre 800 millions de musulmans qui ont accepté de plein gré, sans parti-pris ni esprit partisan, l'Islam comme religion et comme mode d'action pour échapper à leur réalité matérielle et morale sous-développée, bien que personne ne leur conteste la consistance des principes sur lesquels repose cette religion en matière d'organisation économique et sociale de la société, en dépit de tout cela nous constatons que nos économistes vont chercher les solutions à leurs problèmes économiques à l'extérieur du cadre de l'économie islamique.

C'est de cette tare originelle que découlent les problèmes rencontrés par les banques islamiques : l'absence de règlement définissant les modalités de création des banques islamiques et les règles de contrôle d'inspection et de plafond de crédit ; les problèmes relatifs au taux de liquidité et de réserve ; le problème de l'inexistence d'un mécanisme juridique permettant aux banques centrales de jouer le rôle qui leur incombe pour offrir les liquidités nécessaires aux moments opportuns ; le problème de l'interdiction faite aux banques islamiques d'exercer des activités commerciales, de posséder des équipements et des immeubles et de procéder à leur location bien que de telles activités entrent dans le cadre des activités fondamentales des banques islamiques ; il y a également les impôts élevés auxquels sont assujettis les profits et les rendements des banques islamiques alors que le

capital et les intérêts des banques traditionnelles en sont exonérés.

Toutefois, nous espérons que grâce à la valeur ajoutée que nous offrons à nos communautés, à la coopération et à l'entente que nous aurons instauré avec les autorités compétentes et aux initiatives que nous offrons à ces autorités quant à l'organisation des relations que nous entretenons avec elles, nous parviendrons à régler les problèmes ou du moins à en atténuer les incidences négatives.

Chers Frères,

Autant l'honneur que vous me faites est pour moi source d'orgueil et de fierté autant il m'engage à poursuivre les efforts, au mieux de mes capacités, pour appuyer et soutenir toute initiative visant à améliorer l'activité bancaire islamique, à la renforcer et à lui permettre d'étendre son champs d'action en vue de la mise en valeur de la terre toute entière, et de servir l'économie islamique et l'économie de l'humanité tout entière, afin que triomphent les valeurs de travail, de production, de coopération et d'équité sources de toutes les autres valeurs visées par l'économie islamique. Je formule le vœu de voir cette économie retrouver le chemin de l'application pratique afin de ressusciter le glorieux passé de cette *Oummah* à la fois aux plans matériel et moral.

Je vous remercie tous et vous exprime ma gratitude et ma reconnaissance.

Puisse Dieu Tout Puissant vous protéger
et guider vos pas.

*Wassalamou Alaykoun wa Rahmatoullahi wa
barakatouh.*

**Evolutions des
activités bancaires
islamiques :
Problèmes et
perspectives**

**M. SALEH
ABDALLAH KAMEL**

Date de naissance: 1941, Royaume d'Arabie Saoudite

Diplômes universitaires: Licencié en études commerciales,
Université de Riyadh

Travaux et contributions: Il a créé en Arabie Saoudite le Groupe Dallah al-Baraka, dans l'objectif d'une utilisation optimale des ressources matérielles et humaines disponibles au service de l'humanité. Les activités du Groupe sont multiples, allant du système bancaire, au commerce, à l'agriculture, au secteur des services, couvrant 32 pays. En outre, le Groupe consacre une partie de ses activités à mieux faire connaître les concepts économiques propres à l'Islam et ce à travers de nombreux canaux, dont l'établissement de nombreuses institutions de recherche, du Séminaire Annuel d'Al-Baraka en Economie Islamique, du Symposium Annuel du Mois de Ramadhan, de l'Index Analytique de l'Economie Islamique, du Programme de Classification des Versets du Coran, des Règles de l'Economie Islamique, de l'Encyclopédie des *Fatwas* à Caractère Economique, des Programmes de Traductions, du Centres de Données, du Centre de Coordination des Recherches Inter-bancaires. A travers aussi l'organisation et la sponsorship de séminaires à caractère stratégique et la publication de travaux sur l'économie islamique et sur le développement des instruments financiers islamiques.

Occupations précédentes:

- Inspecteur financier, Ministère du Commerce.
- Conseiller financier, Ministère des Finances.

Actuellement: Président du Groupe Dallah Al-Barakah. Il a publié de nombreux ouvrages, tels que « Idées et questions sur la *Zakat* », « Le concept de vice-gérance (*Istikhlaf*) appliqué à la richesse et au développement », ainsi que de nombreuses autres publications et conférences données dans de nombreux pays. Il a également créé :

1. Le Centre de Recherche en Economie Islamique de l'Université Roi Abdul Aziz, Jeddah.
2. Le Centre Saleh Abdullah Kamel d'Etudes et de Recherches Commerciales Islamiques, Université Al-Azhar, Le Caire.